

**ARRETE DU MAIRE N° AG0009/2020  
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A MADAME CÉLINE MONASSA CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
EN CHARGE DE LA CULTURE, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie (Val de Marne),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;

**Vu** la délibération n°2696/2020 du 29 juillet 2020 prenant acte du nombre de conseillers municipaux délégués, à savoir à 4 ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des questions relatives à la Culture, les Fêtes et Cérémonies, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Céline MONASSA ;

**ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 :** En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Céline MONASSA, Conseillère Municipale, est déléguée aux affaires concernant la Culture, les Fêtes et Cérémonies et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Madame Céline MONASSA, Conseillère Municipale, à l'effet de signer les documents et courriers relatifs à cette délégation.

La signature de ces documents, par Madame Céline MONASSA, Conseillère Municipale, devra être précédée de la formule suivante « Pour le Maire et par délégation, Madame la Conseillère Municipale Déléguée, Céline MONASSA ».

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 2 ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 3 :** Madame Céline MONASSA devra rendre compte au Maire de l'usage des pouvoirs ainsi délégués.

**Article 4 :** Madame Céline MONASSA perçoit une indemnité de fonction de Conseillère Municipale Déléguée avec effet au 29 juillet 2020.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation est adressée au : Préfet du Val-de-Marne, Trésorier Principal de Boissy-Saint-Léger, Procureur de la République, notifiée à l'intéressé et versée au dossier de celui-ci.

Fait à Marolles-en-Brie, le 4 août 2020

Céline MONASSA  
L'intéressée

Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

